



Dossier suivi par : Emilie Leveau  
Mail : [e.leveau@inao.gouv.fr](mailto:e.leveau@inao.gouv.fr)  
Tél 02 40 35 82 32

N/Réf : EL/CG - 01/2017

Objet : PLU PERROS GUIREC 22

Monsieur Erven LEON  
Maire

HOTEL DE VILLE  
BP 147  
22700 PERROS-GUIREC

Nantes, le 27 janvier 2017.

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 21 novembre 2016, vous avez fait parvenir à l'INAO, pour avis, le projet du PLU de votre commune, arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2016.

La commune de Perros-Guirec est située dans l'aire géographique de l'appellation d'origine protégée (AOP) « Coco de Paimpol » (*produits et conditionnés*) ainsi que dans les aires géographiques des Indications Géographiques (IG) « Whisky de Bretagne », « Eau-de-vie de Cidre de Bretagne » et « Pommeau de Bretagne ».

Elle appartient également aux aires de production des indications géographiques protégées (IGP) « Cidre de Bretagne », « Farine de Blé Noir de Bretagne » et « Volailles de Bretagne ».

Toutefois, je vous informe que l'INAO n'a pas d'objection à l'encontre de ce projet qui n'affecte pas l'activité des AOP, IG et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation  
La Déléguée Territoriale

Laurence GUILLARD